

Commune de CHAMPTOCE SUR LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 21 h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LEVEQUE, Maire.

Etaient présents :

M. Éric PERRET, Mme Laetitia GAUTIER, M. François BOËT, Mme Françoise SOUYRI, M. Laurent DILLEU, M. Bernard FROGER, Mme Brigitte POIRIER, M. Matthieu LE RAY, Mme Elise MORTIER AUDOIN.

Etaient excusés :

M. Emmanuel CORNILLEAU qui a donné pouvoir à M. Bernard FROGER
Mme Karine HUET qui a donné pouvoir à Mme Françoise SOUYRI
M. Mathieu CHIQUET qui a donné pouvoir à Mme Laetitia GAUTIER
Mme Nelly BRINDEJONC

Etaient absents :

Mme Françoise PAVY
M. Patrice ORAIN
M. Grégoire CROTTÉ
Mme Sonia WEISS VOISIN

Secrétaire de séance : M. François BOËT

Convocation du 12 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10 + 3 pouvoirs

DCM-2024-013 -8.3- : NOMINATION RUE DU LOTISSEMENT MOULIN DE LA GRANDE VIGNE

Madame Le Maire rappelle la création du lotissement « Moulin de la Grande Vigne » par la Société LELIEVRE.

Elle indique que dans le cadre de ce nouvel aménagement une nouvelle rue va devoir être créée et qu'il revient au Conseil Municipal de la dénommer.

Il a été envisagé en réunion d'adjoints de lui donner le nom de la parcelle, cependant, la parcelle s'appelle « Moulin de la Grande Vigne » et un chemin porte déjà le même nom. Il va donc falloir réfléchir à un nouveau nom pour cette rue de lotissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE NOMMER la rue du Lotissement : « Rue du Dolmen »

Les propriétaires seront informés de cette décision ainsi que les services administratifs

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 049-214900680-20240219-DCM2024013-AR

Pour extrait conforme
Le Maire,
Valérie LEVEQUE



